

DOSSIER DE CANDIDATURE
SCÈNE OUVERTE AUX ARTISTES AMATEURS BOISSEENS
“MUSIQUE, STAND UP ET DANSE”
Maison des Jeunes

Vendredi 4 juillet 2025

Nom de scène + discipline

.....

.....

.....

Contact de la personne référente

Prénom NOM :

Tél. :

E-mail :

Dossier complet de candidature
à transmettre au plus tard le **samedi 14 juin 2025**

Par voie postale :

Maison des jeunes - 11 rue Gisèle Halimi, 94470 Boissy-Saint-Léger

OU par mail : dior.samb@ville-boissy.fr



La Maison des jeunes organise une Scène Ouverte aux Artistes Amateurs.

Cet événement aura lieu sur l'esplanade Joséphine Baker le vendredi 4 juillet 2025.

Les artistes : chanteurs.euses, slameurs.euses, rappeurs.euses, musiciens.ennes, danseurs.euses, circassiens.nes, stand-uppeurs.euses devront présenter des prestations originales en individuel ou en groupe. Les personnes sélectionnées auront la chance d'être accueillies et de jouer une dizaine de minutes dans des conditions professionnelles sur l'esplanade Joséphine Baker (ex place du forum).

Merci de joindre à ce dossier :

- Le formulaire de renseignement complété
- Le règlement de la Scène Ouverte signé
- Une photocopie des cartes d'identité des participants
- L'autorisation parentale pour les candidats mineurs (une autorisation par candidat)
- Formulaire d'autorisation ou de refus d'exploitation du droit à l'image (une autorisation par candidat)
- **Dans l'idéal, une courte vidéo illustrant la proposition (lien ou envoi par mail)**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- Collectif (Groupe, compagnie) maximum 5 personnes
- Solo

Nom de scène :

Discipline (préciser le genre) :

- Musique
- Danse
- Stand up
- Autre(s)

Site web :

Réseaux sociaux / Liens internet (facebook, youtube, soundcloud, ...) :

MEMBRES DU GROUPE

(NOM, Prénom, date de naissance - Discipline artistique et nombre d'année de pratique)

NOM	Prénom	Date de naissance	Discipline	Nombre d'années de pratique

Présentation du projet artistique et du/des artiste(s) (5/6 lignes)

Durée estimée de la prestation (10 min maximum) :

Besoins techniques spécifiques pour la représentation (joindre fiche technique détaillée si besoin) :

Motivations pour participer à cette Scène Ouverte :

Autres remarques que vous jugez utiles de nous partager :

RÈGLEMENT SCÈNE OUVERTE AUX ARTISTES AMATEURS MAISON DES JEUNES

Article 1 – Condition de participation

La *Scène Ouverte aux Artistes amateurs* est ouverte à toute habitant boisséen pratiquant un art vivant, et ce de manière non professionnelle. Le(s) candidat(e)(s) atteste(nt) que les membres de la formation qu'il(s) représente(nt) ont plus de 12 ans le jour de la scène ouverte et qu'aucun des membres de celle-ci n'est professionnel, professeur de musique ou de théâtre ou n'émerge au régime de l'intermittence du spectacle.

Les candidats présenteront une prestation originale, d'une durée de dix minutes maximums.

Aucune restriction de genre de spectacle vivant n'est établie par les organisateurs.

Le dossier complet de candidature devra être adressé à la Maison des jeunes au plus tard le samedi 14 juin 2025 :

- par voie postale : maison des jeunes - 11 rue Gisèle Halimi - 94470 Boissy-Saint-Léger

- ou par mail : dior.samb@ville-boissy.fr

Article 2 : Sélection

Une sélection sera effectuée sur dossier par les organisateurs. Les dossiers incomplets ne seront pas retenus. Les candidat(e)s retenu(e)s seront informé(e)s de leur participation à la soirée au plus tard le vendredi 20 juin 2025. Tout participant aura un retour de la part des organisateurs.

Les critères de sélection porteront essentiellement sur la variété des disciplines proposées mais aussi sur l'originalité des différents dossiers de candidatures. Le critère du nombre de candidatures ainsi que l'ordre d'arrivée de celles-ci pourront également être pris en compte.

Article 3 : Représentations et filages

La *Scène ouverte aux artistes amateurs* se déroulera le vendredi 4 juillet 2025 sur l'esplanade Joséphine Baker.

L'équipe organisatrice se réserve le droit de déterminer l'ordre de passage des candidat(e)s, celui-ci sera décidé en fonction des spécificités techniques et des projets artistiques retenus.

Les participants doivent impérativement être disponibles toute la journée de la scène ouverte. Le matin et/ou l'après-midi, des séquences de filage et de répétition sont organisées sur l'espace scénique en *condition spectacle* avec l'équipe de la ville de Boissy-Saint-Léger. Les candidat(e)s seront informé(e)s des horaires de filage.

Article 4 : Exploitation du droit à l'image

Les participant(e)s de la Scène Ouverte sont susceptibles d'être photographié(e)s et/ou filmé(e)s à des fins de publication sur les supports de communication habituellement utilisés par la ville de Boissy-Saint-Léger (site Internet, réseaux sociaux, magazine municipal).

Les participants s'engagent à remplir le formulaire d'autorisation ou de refus d'exploitation du droit à l'image joint au dossier de candidature.

Article 5 : comportement et contenu artistique

Respecter tous(tes) les artistes.

Aucune chanson, sketch ou simple texte ne doit contenir de propos racistes, discriminatoires ou incitant à la haine.

Aucune chanson, sketch ou simple texte ne doit contenir de propos incitant à la consommation d'alcool ou de drogue.

Pas de nudité sur scène et de propos à caractère pornographique.

Pas de drogue, alcool sur scène et aux alentours.

Si l'un des points ci-dessus n'est pas respecté, le ou les artistes se verront refuser leur passage sur scène. Si le ou les artistes transgressent délibérément ces règles (après en avoir été informé) en pleine interprétation, nous couperons tous les micros et les instrumentales immédiatement.

Signature du responsable, précédé de la mention « lu et approuvé »

AUTORISATION D'EXPLOITATION DU DROIT A L'IMAGE
à remplir par tou(te)s les participant(e)s

Je soussigné(e) Mme, Mr

- autorise les organisateurs à effectuer dans le cadre de la Scène Ouverte aux Artistes Amateurs, des prises de vues (photographies et/ou Films vidéo) de ma personne, le vendredi 4 juillet 2025 sur l'esplanade Joséphine Baker,

- autorise les organisateurs à exploiter les photographies et/ou films sur lesquels je suis reproduit(e), pour les exploitations suivantes : le site Internet, la magazine municipal et les pages réseaux sociaux de la mairie de Boissy-Saint-Léger et tout document de communication lié à la Scène Ouverte aux artistes amateurs ultérieure.

Fait le....., à Boissy-Saint-Léger

Signature :

AUTORISATION PARENTALE
(pour les participant(e)s mineur(e)s)

Je soussigné(e) Mme, Mr....., responsable légal(e), autorise à participer à la scène ouverte du vendredi 4 juillet 2025 et à être photographié(e) et filmé(e) pendant la durée de l'événement en vue d'une éventuelle diffusion dans la presse.

Fait le, à

Signature :